

Objektyp: **Corrections**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **12 (1867)**

Heft 9

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Scheuartzpach ⁽¹⁾, au canton de Lutzerne, dans des champs et prés ; vne partie des dits champs encor couverts d'épeaute et auoine. Et dans la route nous passâmes sur les terres de Berne et vismes deux lacs ⁽²⁾, l'vn auprès de *Zingue* ⁽³⁾, par ou nous passâmes, et l'autre à enuiron demy heure de celuy-là. Du costé du vent, ce camp est à vne demy heure de *Rinach* ⁽⁴⁾, terres de Berne, là où l'armée prend le pain et l'argent ; quant au quartier-général, il est au dit *Scheuartzpach* et est presque tout entourné de tentes. »

Ici se termine le naïf récit du capitaine de Mex, et nous prendrons de même congé de nos lecteurs, en les priant d'accueillir favorablement notre essai sur ce curieux épisode de notre histoire nationale. Quelque affligeant que puisse nous paraître ce tableau de nos anciennes discordes civiles, nous devons cependant nous réjouir de ce que notre époque, plus tolérante et plus éclairée, nous offre, nous l'espérons du moins, des garanties certaines contre le retour de lutttes de ce genre.

G. DE CHARRIÈRE,
major à l'état-major fédéral.

Errata.

- N^o 6, page 113, ligne 6, au lieu de : *d'Eclépens*, lisez : *de Gingins d'Eclépens*.
» 6, » 124, note 2, ligne 2, au lieu de : 27 juin, lisez : 27 mai.
» 7, » 151, ligne 9 en remontant, au lieu de : de ne pouvoir, lisez : qu'il ne pouvait.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante :

Berne, le 4 avril 1867.

Tit. — Ensuite de l'arrêté du Conseil fédéral du 18 janvier dernier qui vous a déjà été communiqué, l'école centrale militaire de cette année aura lieu en deux parties à Thoune, savoir la partie théorique du 29 avril au 8 juin, et l'école d'application du 19 août au 7 septembre.

Le commandement de l'école a été confié à Monsieur le colonel fédéral Samuel Schwarz, d'Arau.

Les détachements suivants arriveront successivement à l'école :

- (¹) Schwartzenbach.
(²) Lacs de Hallwyl et de Baldegg.
(³) Seengen.
(⁴) Reinach.